

Communiqué de presse du 1er octobre 2008

Assainissement énergétique des bâtiments: l'Alliance par-delà les partis annonce les premiers succès

La pratique Dumont a été abrogée et une motion largement soutenue visant à la promotion de l'assainissement des bâtiments au moyen d'incitations fiscales bien ciblée et de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ a été déposée au Conseil des Etats. Par ailleurs, l'association «Alliance Energie» a été récemment créée: par le biais de ses «ouvriers de portes», elle indiquera sur les lieux aux propriétaires de bien immobiliers quels sont les avantages et les coûts de l'assainissement énergétique des bâtiments. Ce sont donc là les premiers succès de l'«Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT!», qui rassemble les parlementaires importants de tous les grands partis politiques.

Peu avant les vacances d'été, dix conseillers des deux chambres fédérales (Conseil national et Conseil des Etats) provenant des cinq grands partis se sont unis – à l'initiative du Conseil national PRD Otto Ineichen – pour créer l'«Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT!». Cette Alliance a pour objectif déclaré la diminution de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ par le biais de la promotion de l'assainissement énergétique des bâtiments. Concrètement, l'Alliance a élaboré trois objectifs: l'abolition de la pratique Dumont, des incitations fiscales ciblées, liées aux économies d'énergie et l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂.

Abolition de la pratique Dumont

Le 23 septembre 2008, le Conseil des Etats a été le deuxième Conseil à approuver à l'unanimité (avec trois abstentions) l'abolition de la pratique Dumont, qui constitue un frein aux investissements. Lors de la consultation de février 2007, 11 cantons ainsi que la Conférence des directeurs cantonaux des finances s'étaient encore prononcés contre cette abolition. Pour le Conseiller aux Etats Luc Recordon (PES/VD), il ne fait aucun doute que l'Alliance créée cet été a largement contribué à ce succès: «L'abolition de la pratique Dumont doit être perçue comme un élément important du paquet de mesures prévu par l'Alliance en vue d'encourager l'assainissement énergétique des bâtiments, une meilleure efficacité énergétique et les économies d'énergie dans le secteur immobilier. Seul le paquet de mesures permet d'atteindre ces objectifs. C'est notamment la raison pour laquelle moi aussi, j'ai voté en faveur de l'abolition de la pratique Dumont».

Déposition d'une motion aujourd'hui

Après que l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ ait quelque peu marqué le pas au Conseil national, le Conseil aux Etats se penche désormais activement sur ce thème, avec en parallèle d'une part, la promotion d'incitations fiscales ciblées en vue de l'encouragement de l'assainissement énergétique des bâtiments, et, d'autre part, une demande adressée au Conseil fédéral en vue d'améliorer l'information à ce propos. L'auteure de la motion, Simonetta Sommaruga (PS/BE) déclare: «Par le biais de la mise en œuvre du paquet de mesures, il est possible d'abaisser sensiblement la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment. Outre leur effet favorable sur l'environnement, les mesures demandées par la motion permettent de maintenir des postes de travail – en particulier grâce à l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂». La motion Sommaruga a trouvé un large soutien: 31 conseillers aux Etats l'ont signée, dont les membres de l'Alliance provenant des cinq grands partis qui siègent au Conseil aux Etats.

Controverse sur l'affectation partielle de la taxe CO₂

Concernant l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, il convient toutefois de poursuivre le travail de conviction – en particulier auprès des partis bourgeois. Dans cet esprit-là, le conseiller national Jean-François Rime (UDC/VD) affirme: « Seule l'affectation partielle fait de la taxe sur le CO₂ un instrument efficace pour diminuer la consommation d'énergie. C'est pourquoi je mobiliserai les collègues de mon parti dans ce sens». Le conseiller national Ruedi Lustenberger (PDC/LU) met l'accent sur l'effet positif en matière d'emploi: «Grâce à l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, il est possible de générer un volume de commandes de plus d'un milliard de francs dans le secteur du bâtiment. Vu l'affaiblissement de la situation conjoncturelle, c'est une impulsion précieuse qui vient au bon moment».

Modèle «ouvreurs de portes»

Par ailleurs, l'«Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT!» a entamé à mi-septembre la création de l'association «Alliance énergie». Le conseiller national Otto Ineichen, président de l'Association, explique: «En dépit de l'excellent travail de notre Alliance politique, il est évident que le moulin politique ne moud pas aussi rapidement que je le souhaite. C'est la raison pour laquelle nous avons, en complément, créé l'association Alliance énergie, qui nous permet d'agir vite et de manière pragmatique». Cette association veut, en étroite collaboration avec les cantons et l'économie, lancer et financer des projets qui accélèrent l'assainissement énergétique des bâtiments. Le premier d'entre eux vient d'être lancé. Dans le cadre de ce projet, des «ouvreurs de portes» indiqueront sur place aux propriétaires fonciers les avantages et les coûts de l'assainissement ainsi que les effets de ce dernier sur le bilan en matière d'énergie et de CO₂. Le projet trouve aussi un écho très positif auprès des associations écologiques et économiques.

Pour de plus amples informations:

Otto Ineichen, conseiller national
Téléphone: 079 333 45 45
e-mail: otto.ineichen@politbuero-otto-ineichen.ch

Simonetta Sommaruga, conseillère aux Etats
Téléphone: 031 311 19 26
e-mail: simonetta.sommaruga@parl.ch

Luc Recordon, conseiller aux Etats
Téléphone: 021 345 36 40
e-mail: luc.recordon@span.ch

Ruedi Lustenberger, conseiller national
Téléphone: 041 480 16 83
e-mail: ruedilustenberger@bluewin.ch

Jean-François Rime, conseiller national
Téléphone: 026 919 82 82
e-mail: jf.rime@despond.ch

Pia Stebler, cheffe du secrétariat de l'AAEB-M
Téléphone: 079 674 45 45
e-mail: stebler@energieallianz.ch